

**CC2305DE01 Convention cadre pluriannuelle d'opération de revitalisation rurale (ORT)**

**Conseil Communautaire du Mardi 30 mai 2023**

Convocation du 24 mai 2023

**78120 RAMBOUILLET**

Affichée le 24 mai 2023

**Présidence : Thomas GOURLAN**

**Secrétaire de Séance : Jean-Louis FLORES**

| Conseillers titulaires         |     | Suppléants                 | Absents représentés par       |
|--------------------------------|-----|----------------------------|-------------------------------|
| <b>AGUILLON</b> Claire         | REP |                            | <b>SIRET</b> Jean-François    |
| <b>ALIX</b> Martial            | P   | <b>PORTHAULT</b> Jérôme    |                               |
| <b>BATTEUX</b> Jean-claude     | REP | <b>ALOISI</b> Henri        | <b>GAILLOT</b> Anne-Françoise |
| <b>BAX DE KEATING</b> Geoffroy | AE  |                            |                               |
| <b>BERNARD</b> Jean-Luc        | REP |                            | <b>DESMET</b> France          |
| <b>BONTE</b> Daniel            | P   |                            |                               |
| <b>BRICAUD</b> Nathalia        | P   | <b>CHEMIN</b> Delphine     |                               |
| <b>BRIOLANT</b> Stéphanie      | P   | <b>DEFRENNE</b> Philippe   |                               |
| <b>CABRIT</b> Anne             | AE  | <b>BUREAU</b> Norbert      |                               |
| <b>CAILLOL</b> Valérie         | REP |                            | <b>MATILLON</b> Véronique     |
| <b>CARESMEL</b> Marie          | REP |                            | <b>PETITPREZ</b> Benoît       |
| <b>CARIS</b> Xavier            | P   |                            |                               |
| <b>CAZANEUVE</b> Claude        | P   | <b>PELOYE</b> Robert       |                               |
| <b>CHANCLUD</b> Maurice        | P   | <b>GODEAU</b> Hervé        |                               |
| <b>CHERET</b> Claire           | P   | <b>PASSET</b> Georges      |                               |
| <b>CHRISTIANNE</b> Janine      | P   |                            |                               |
| <b>CINTRAT</b> Alain           | P   |                            |                               |
| <b>CONVERT</b> Thierry         | P   | <b>MAZE</b> Michel         |                               |
| <b>COPETTI</b> Isabelle        | P   | <b>MANDON</b> Franck       |                               |
| <b>DEMICHELIS</b> Janny        | P   | <b>LENTZ</b> Jacques       |                               |
| <b>DENAI</b> Lionel            | AE  |                            |                               |
| <b>DEMONT</b> Clarisse         | P   |                            |                               |
| <b>DESMET</b> France           | P   |                            |                               |
| <b>DEROFF</b> Joseph           | AE  |                            |                               |
| <b>DRAPPIER</b> Jacky          | P   | <b>QUINTON</b> Benjamin    |                               |
| <b>DUCHAMP</b> Jean-Louis      | P   | <b>DELABBAYE</b> Jean-Yves |                               |
| <b>DUPRESSOIR</b> Hervé        | P   |                            |                               |
| <b>FLORES</b> Jean-Louis       | P   | <b>HAROUN</b> Thomas       |                               |
| <b>FOCKEY</b> William          | P   |                            |                               |
| <b>FORMENTY</b> Jacques        | P   | <b>CARZUNEL</b> Martine    |                               |
| <b>GAILLOT</b> Anne-Françoise  | P   | <b>LE MENN</b> Pascal      |                               |
| <b>GHIBAUDO</b> Jean-Pierre    | PS  | <b>GUILLARD</b> Olivier    |                               |
| <b>GOURLAN</b> Thomas          | P   |                            |                               |
| <b>GROSSE</b> Marie-France     | P   |                            |                               |

|                                |            |                               |                        |
|--------------------------------|------------|-------------------------------|------------------------|
| <b>GUIGNARD</b> Sylvain        | <b>AE</b>  |                               |                        |
| <b>IKHELF</b> Dalila           | <b>AE</b>  |                               |                        |
| <b>JAFFRE</b> Valéry           | <b>AE</b>  |                               |                        |
| <b>JEGAT</b> Joëlle            | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>JUTIER</b> David            | <b>AE</b>  |                               |                        |
| <b>LAHITTE</b> Chantal         | <b>REP</b> |                               | <b>PAQUET</b> Frédéric |
| <b>LAMBERT</b> Sylvain         | <b>AE</b>  | <b>GATINEAU</b> Christian     |                        |
| <b>LECOURT</b> Guy             | <b>P</b>   | <b>BAUDESSON</b> Hélène       |                        |
| <b>MALARDEAU</b> Jean-Pierre   | <b>P</b>   | <b>BERTHIER</b> Lydie         |                        |
| <b>MARGOT JACQ</b> Isabelle    | <b>AE</b>  |                               |                        |
| <b>MARCHAL</b> Evelyne         | <b>P</b>   | <b>GENTIL</b> Jean-Christophe |                        |
| <b>MATILLON</b> Véronique      | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>MAY OTT</b> Ysabelle        | <b>P</b>   | <b>VEIGA</b> José             |                        |
| <b>MOUFFLET</b> Catherine      | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>NEHLIL</b> Ismaël           | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>PAQUET</b> Frédéric         | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>PASQUES</b> Jean-Marie      | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>PETITPREZ</b> Benoît        | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>QUERARD</b> Serge           | <b>P</b>   | <b>SAISY</b> Hugues           |                        |
| <b>QUINTON</b> Gilles          | <b>P</b>   | <b>CHARRON</b> Xavier         |                        |
| <b>REY</b> Augustin            | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>ROLLAND</b> Virginie        | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>ROSTAN</b> Corinne          | <b>REP</b> | <b>MARECHAL</b> Michel        | <b>MARCHAL</b> Evelyne |
| <b>ROUHAUD</b> Jean Christophe | <b>P</b>   | <b>FAUQUEREAU</b> Nadine      |                        |
| <b>SALIGNAT</b> Emmanuel       | <b>REP</b> | <b>CHALLOY</b> Camélia        | <b>GOURLAN</b> Thomas  |
| <b>SCHMIDT</b> Gilles          | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>SIRET</b> Jean-François     | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>STEPHANE</b> Nathalie       | <b>AE</b>  |                               |                        |
| <b>TROGER</b> Jacques          | <b>P</b>   | <b>BARDIN</b> Dominique       |                        |
| <b>TRONEL</b> Didier           | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>WEISDORF</b> Henri          | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>YOUSSEF</b> Leïla           | <b>P</b>   |                               |                        |
| <b>ZANNIER</b> Jean-Pierre     | <b>P</b>   | <b>THEVARD</b> Nicolas        |                        |

|                         |                                     |                        |                                |                             |
|-------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| <b>Conseillers : 67</b> | <b>Présents : 48</b>                | <b>Représentés : 8</b> | <b>Votants potentiels : 56</b> | <b>Absents/Excusés : 11</b> |
|                         | <b>Présents<br/>titulaires : 47</b> |                        |                                |                             |
|                         | <b>Présents<br/>suppléants : 1</b>  |                        |                                |                             |

*PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération de Rambouillet en date du 5 juillet 2018 relative à la signature avec l'Etat de la convention cadre pluriannuelle pour la période 2018-2022 « ACV » qui acte de la validation de la stratégie, des objectifs et d'un projet de plan global,

Vu la délibération de Rambouillet Territoires n°CC1809AD03 du 10 septembre 2018, relative à l'adoption de la convention « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération de Rambouillet n°20110779DCM en date du 7 novembre 2020 relative à l'approbation du diagnostic du projet ACV et autorisant le Maire à poursuivre l'étude pour formaliser l'avenant à la convention cadre pluriannuelle ACV afin de finaliser la phase 1 d'initialisation,

Vu la délibération de Rambouillet n°20121198DCM en date du 11 décembre 2020 relative à l'approbation d'un avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »

Vu la délibération d'Ablis n° DEL 021-04-2021 du 6 avril 2021, relative à l'autorisation donnée au Maire de signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,

Vu la délibération de Rambouillet Territoires n°CC2107AD05 du 12 juillet 2021, relative à l'adoption à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »,

Vu la délibération de Rambouillet Territoires n°CC2108AD05 du 30 août 2021, relative à l'adoption d'un avenant à la convention « Action Cœur de Ville », prenant acte de la validation de la stratégie, des objectifs et d'un projet de plan global, ainsi que l'opération de revitalisation du territoire (ORT) de la ville de Rambouillet

Vu la délibération de Saint-Arnoult-en-Yvelines n° DCM 2023/02 du 2 février 2023 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion PVD,

Vu la délibération de Rambouillet Territoires n°CC2303DE01 du 6 mars 2023, relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention PVD

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », signée le 16 juillet 2021,

Considérant le projet de convention relative à l'Opération de Revitalisations du Territoires (ORT), dont l'objet est d'affirmer l'ORT appliquée dans le cadre des dispositifs existants :

- ⇒ « Action Cœur de Ville » (ACV) porté par la ville de Rambouillet
- ⇒ « Petites Villes de demain » (PVD) pour Ablis et Saint-Arnoult-en-Yvelines

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention jointe, affirmant l'ORT appliquée dans le cadre des dispositifs existants :

- ⇒ « Action Cœur de Ville » (ACV) porté par la ville de Rambouillet
- ⇒ « Petites Villes de demain » (PVD) pour Ablis et Saint-Arnoult-en-Yvelines

**AUTORISE** le Président à signer la convention jointe à la présente délibération,

**DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

Fait à La Celle-les-Bordes, le 30 mai 2023

*« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

*Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



*Ablis*



*Saint-Arnoult  
en Yvelines*



# CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE D'OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT)

**ENTRE :**

**ABLIS**

Représenté par Monsieur le Maire, Jean-François SIRET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du  
Ci-après désigné Ablis,

ET

**RAMBOUILLET**

Représenté par Madame le Maire, Véronique MATILLON, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du  
Ci-après désigné Rambouillet,

ET

**SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES**

Représenté par Madame le Maire, Joëlle JEGAT, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du  
Ci-après désigné Saint-Arnoult-en-Yvelines,

ET

**RAMBOUILLET TERRITOIRES – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Représenté par Monsieur le Président, Thomas GOURLAN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du  
Ci-après désigné par RT,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté  
par Madame GHILBERT, sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, déléguée territoriale adjointe de l'ANCT pour  
les Yvelines

Ci-après désigné par « l'État » ;

L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) représentée par Monsieur REVERCHON, directeur  
départemental des territoires, déléguée territorial adjoint de l'ANCT pour les Yvelines,

Ci-après désigné par « l'ANAH » ;

XXXX,

D'autre part,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1 - Objet de la convention cadre

La présente convention a pour objet d'affirmer les périmètres d'ORT déployés par les communes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, appliquée notamment dans le cadre des dispositifs existants :

- ⇒ « Action Cœur de Ville » (ACV) porté par la ville de Rambouillet
- ⇒ « Petites Villes de demain » (PVD) pour Ablis et Saint-Arnoult-en-Yvelines

Les conventions et les avenants associés à ces dispositifs, dont l'avenant valant ORT pour la ville de Rambouillet, figurent en annexe de la présente et déclinent le contenu des actions pour chacune des communes.

D'autres communes de Rambouillet Territoires pourront ajouter un secteur d'ORT par la suite, qui fera l'objet d'un avenant, annexé à la présente, précisant notamment le détail des actions, de leur suivi et de la gouvernance.

### Article 2 – Rappel du projet de territoire intercommunal

A travers le projet de territoire de la communauté d'agglomération, il s'agit de faire de RT à l'horizon 2030 un territoire attractif, singulier et exemplaire dans l'espace Ouest Francilien.

**Quatre ambitions fortes** vont servir cette vision d'aménagement et développement de notre territoire.

#### Se déplacer par des solutions innovantes et décarbonées

**9,3 millions d'Euros** sont consacrés à cette ambition. Elle doit nous permettre notamment :

- De renforcer notre offre de transports en commun et TAD afin de faciliter les déplacements de nos jeunes, de nos actifs et de nos aînés pour tout à la fois garantir les mobilités internes à RT et faciliter les déplacements en région.
- D'améliorer l'intermodalité et les services dans les 5 gares du territoire ;
- De renforcer les mobilités décarbonées tant pour nos habitants que pour les touristes qui fréquentent notre territoire : mobilités cyclables notamment celui de la Véloscénie, encouragement du développement des motorisations électriques en remplacement des véhicules thermiques ;
- De hiérarchiser puis d'adapter notre voirie en redéfinissant son intérêt communautaire.

#### Développer les animations et les solidarités

**16 millions d'Euros** sont consacrés à cette ambition qui doit nous permettre de renforcer nos services de proximité pour tous mais en ciblant toutefois les publics les plus fragiles (nos aînés) et les jeunes ménages actifs qui assureront le renouveau de notre attractivité résidentielle. Quelques actions emblématiques traduisent cette ambition :

- Développer cinq micro-crèches et accompagner le parcours éducatif des jeunes dans le cadre de notre compétence obligatoire « politique de la ville » ;
- Travailler à l'amélioration de la santé pour tous à travers une politique de prévention et de coordination des praticiens dans le cadre du Contrat Local de Santé mais également une politique de soins en soutenant si nécessaire la création de Maisons de santé ;
- Élargir notre action en direction des personnes âgées à l'ensemble du territoire communautaire (portage de repas) et améliorer l'exercice du difficile métier d'auxiliaire de vie ;
- Développer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire en soutenant les associations d'enseignement musical et créer un Agenda culturel présentant la richesse de nos offres communales et associatives ;
- Renforcer et diversifier nos équipements loisirs et sportifs de proximité (aires de jeux et terrains multisports) en maillant l'intégralité du territoire mais également requalifier nos grands équipements communautaires (étangs de Hollande, COIE, les Molières)
- Soutenir, à l'échelle des bassins de proximité, les efforts de mutualisation initiés par les communes ou encore les mutualisations de certaines fonction supports (balayage de voirie, informatique, etc.).

#### Renforcer l'attractivité économique

**Plus de 11 millions d'Euros** sont consacrés à cette ambition qui doit nous permettre de renforcer l'attractivité économique et l'emploi sur notre territoire en adaptant les entreprises et les actifs aux grandes transitions en cours : relocalisation des activités, économie circulaire, etc.

Quelques actions emblématiques traduisent cette ambition :

- Consolider nos offres foncières en qualifiant-densifiant les espaces d'activités existants et en anticipant l'avenir via la constitution de réserves foncières dans les documents d'urbanisme et leur acquisition par RT ;
- Renforcer notre ingénierie économique pour soutenir les porteurs de projets, développer les démarches collectives et de filière ;
- Travailler aux côtés de la Région à la formation et qualification de nos actifs ;
- Promouvoir et prospecter des futurs entrepreneurs via une politique de marketing territorial ;
- Faire émerger une filière alimentaire de proximité en étudiant notamment la création d'une offre de restauration collective ou la création de magasins de producteurs ;
- Renforcer la destination touristique Rambouillet Territoires par la création d'une Maison de la randonnée à Saint-Arnoult et plus globalement une politique renouvelée d'informations (signalétique, gares du territoire, péages autoroutiers, etc.)

### **Cultiver et revisiter les excellences patrimoniales**

**Plus de 48 millions d'Euros** sont consacrés à cette ambition dont 42 millions pour la gestion du Cycle de l'eau qui sera financé par les taxes et redevances auprès des usagers. Pour notre vaste intercommunalité, notre ambition est de préserver notre identité et diversité patrimoniale et la qualité de l'urbanisme de nos villes et villages.

Quelques actions emblématiques traduisent cette ambition :

- Protéger et gérer durablement les milieux naturels remarquables et assurer la protection des populations à travers le confortement de nos actions GEAM-PI ;
- Faire connaître auprès de nos habitants et des clientèles touristiques la qualité et els enjeux de protection de nos patrimoines ;
- Poursuivre une politique ambitieuse en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif et individuel : sécurisation à long terme nos approvisionnement, gestion des bassins d'alimentation des captages d'eau potable avec nos agriculteurs et autres acteurs ;
- Améliorer l'exemplarité de RT en faveur de la transition écologique et énergétique en lien avec le PCAET adopté en 2021 : rénovation du patrimoine bâti communautaire et nouvelles constructions, clauses environnementales dans les marchés publics, sobriété des consommations énergétiques des agents RT et des élus (déplacements, etc.) ;
- Planifier le développement urbain à l'échelle de notre territoire en préservant les espaces naturels et agricoles et en veillant à la qualité des villes et villages par la révision du SCOT ou encore la finalisation du PLH ;
- Valoriser nos déchets en contribuant aux côtés du SITREVA à la politique de tri mais aussi au développement de l'économie circulaire (création de réseaux de chaleurs, recycleries, etc.).

A l'appui de ces ambitions, Rambouillet Territoires soutient et accompagne les communes, notamment celles retenues au titre des dispositifs ACV et PVD, et/ou disposant d'un secteur ORT, dans la limite des compétences qu'elle exerce.

### **Article 3 – Rappel des enjeux généraux et locaux du programme ACV**

Selon le guide du programme national (avril 2023), Action Cœur de Ville se décline autour de 5 axes principaux obligatoires :

Axe 1 -De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 -Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 -Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 -Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Axe 5 -Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Les cinq axes thématiques seront parcourus par une approche transversale en matière d'innovation (sociale, environnementale, économique et commerciale, etc.), de transition énergétique et environnementale, et de promotion de la ville durable et « intelligente » (smart city), et s'inscrivent tous dans une exigence globale de concertation citoyenne du projet. Les actions proposées devront être en cohérence avec le projet d'ensemble.

La Ville a voté en Conseil Municipal du 14/12/2020 **un avenant valant convention ORT à la convention cadre de 2018**, signifiant la conclusion de la phase dite d'initialisation et le lancement de la phase opérationnelle, **pour un montant total de 24 M€ HT sur fonds propres couvrant la période de 2020 à 2026. Celui-ci est intégré à cette convention en**

annexe.

Le plan d'actions se décline de la manière suivante :

**Axe 1 -De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

- Fiche 1 Diagnostic multi-critères habitat
- Fiche 2 Optimisation foncière et lutte contre l'étalement urbain : aménagement des dents creuses
- Fiche 3 Revalorisation du parc immobilier de la rue du GG
- Fiche 4 Intervention liaison commerce-logement
- Fiche 5 Adapter le bâti ancien aux usages contemporains et notamment à l'augmentation croissante du télétravail à domicile
- Fiche 6 Penser des alternatives au logement étudiant et des jeunes actifs
- Fiche 7 Modèle urbain répondant à la demande sociale et aux exigences de lutte contre l'étalement urbain

**Axe 2 -Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

- Fiche 8 Optimiser la visibilité de l'offre
- Fiche 9 Développer la diversité de l'offre commerciale
- Fiche 10 Qualifier le parcours marchand & ludique
- Fiche 11 Renforcer l'attractivité événementielle
- Fiche 12 Faciliter la fréquentation du cœur de ville
- Fiche 13 Piloter les actions commerce

**Axe 3 -Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

- Fiche 14 Penser des alternatives à la voiture
- Fiche 15 Encourager les modes actifs
- Fiche 16 Améliorer l'offre en transports collectifs

**Axe 4 -Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

- Fiche 17 Développer l'Approche Environnementale de l'urbanisme
- Fiche 18 Renforcement du maillage d'espace vert dans le centre urbain
- Fiche 19 Aménagement d'un réseau de véloroutes dédiées aux modes doux pour relier le centre à sa périphérie
- Fiche 20 Lutter contre les îlots de chaleur urbain dans l'hyper centre – Rambouillet ville résiliente
- Fiche 21 Restaurer le patrimoine protégé ou remarquable
- Fiche 22 Lutte biologique contre les nuisibles

**Axe 5 -Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

- Fiche 23 Accompagner la mise en accessibilité et la sécurité des équipements et des services
- Fiche 24 Renforcement de l'ossature d'équipements publics ou assimilés
- Fiche 25 Concevoir une nouvelle ambiance lumineuse dans le paysage urbain
- Fiche 26 Créer une infrastructure pour la ville connectée

## **Article 4 – Rappel des enjeux PVD**

### **ABLIS**

Ablis connaît une croissance ininterrompue de sa population, de son habitat, de son activité économique depuis plusieurs décennies.

Devenue un pôle d'appui avec une population de plus de 3500 habitants, avec 2 zones d'activités totalisant plus de 1300 emplois et plus de 150 entreprises, une situation géographique très favorable au croisement d'axes routiers importants (A11, RN10, RN191), constitue à la fois autant d'enjeux nécessitant d'accompagner au mieux cette évolution.

Depuis les années 1980, les équipements et services municipaux ont connu un développement important afin de proposer un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de la population :

- Ecoles maternelle et élémentaire,
- Jeunesse : centre de loisirs, relais d'assistantes maternelles, espace jeunes,
- Sports : salle polyvalente, terrain de football, gymnase, courts de tennis extérieurs et couverts, terrain de basket, city stade, terrain de pétanque,
- Culture : médiathèque, maison des associations, salle de spectacles, jumelage,
- Santé : maison médicale, maison de retraite,

Des efforts importants ont été accomplis ces dernières années en matière de logement social, avec un taux de 34% de logements sociaux sur la période 2014-2021.

Les perspectives pour les années qui viennent renforcent encore le rôle de la commune au sein de Rambouillet Territoires, avec de nouvelles entreprises dans les deux zones d'activité et la création d'une troisième zone (Ablis Nord II) d'une superficie de 23ha, dédiée à une importante plateforme logistique. L'attractivité de la commune se traduit également par une activité immobilière croissante.

Le développement continu de la commune et son attractivité croissante créent de réelles difficultés pour les années à venir : rénovation de certains équipements devenus obsolètes, adaptation et amélioration des services à la population, développement de l'offre commerciale, mise en place de nouvelles mobilités, mise en valeur du patrimoine historique et de l'identité de la commune.

### **SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES**

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES connaît, depuis ces 20 dernières années, un ralentissement de sa croissance démographique, voire une stagnation de sa population. Cette situation semble liée à la structure du parc de logements qui ne favorise pas le renouvellement et la diversification de la population, comme en témoigne la tension du marché. Ainsi, le parc de logements qui se caractérise notamment par sa faible diversité, sa majorité de grands logements en individuels et son offre locative privée et sociale réduite, ne permet pas de répondre à l'ensemble du parcours résidentiel des habitants. En effet, les ménages composés d'une à deux personnes et plus particulièrement les jeunes ménages et les personnes âgées ne disposent pas d'une offre de logements adaptés à leurs besoins : manque d'une résidence sénior. La composition du parc de logements renforce le phénomène de vieillissement de la population et freine le dynamisme de la commune.

De plus, la forte proportion de propriétaires occupants et la faible mobilité résidentielle des ménages ne favorisent pas le renouvellement démographique. Au regard des données récentes sur la production de logements, cette situation tend à se maintenir puisque, malgré une progression de la construction de logements en immeubles collectifs, les constructions de logements individuels sont encore largement majoritaires. Un léger rééquilibrage en faveur du parc de logements collectif s'observe tout de même. Face à la production actuelle de logements, le besoin endogène en logements révélés par le « point-mort » (besoin de 24 nouveaux logements par an) est trop élevé pour permettre le maintien de la population arnolphiennne.

Ainsi, dans un objectif de répondre aux obligations nationales, le programme Petites Villes de Demain peut-être le support de la stratégie d'accueil de la commune, et ce, à travers un programme opérationnel, dont les enjeux sont le développement des volets : urbain, habitat, économique, culturel, environnement.

### **Article 5 – Les orientations stratégiques et maquettes financières**

Les orientations stratégiques et maquettes financières sont ceux établis dans chacune des conventions et avenants ACV et PVD des communes, notamment à travers l'avenant valant ORT de la ville de Rambouillet, annexés à la présente.

### **Article 6 – Les plans d'actions**

Les plans d'actions sont ceux établis dans les conventions et avenants ACV (dont l'avenant valant ORT pour Rambouillet) et PVD des communes, annexés à la présente.

### **Article 7 – Suivi et évaluation**

Les modalités de suivi et d'évaluation sont celles établies dans les conventions et avenants ACV et PVD des communes, annexés à la présente.

### **Article 8 – Gouvernance**

La gouvernance est définie dans le cadre des conventions et avenants ACV et PVD des communes, annexés à la présente. Les comités de pilotage de chacune de ces conventions associent un représentant de l'agglomération Rambouillet Territoires.

### **Article 9 - Résultats attendus**

Les résultats attendus sont déclinés dans les conventions et avenants ACV et PVD des communes, annexés à la présente.

### **Article 10 – Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, le traitement des litiges se fera dans le cadre des modalités établies dans les conventions et avenants ACV et PVD, annexés à la présente.

### **Article 11– Durée de la convention**

Elle est fixée pour une période de cinq ans, à compter de la date de signature.

### **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Convention ACV et ses avenants, dont celui valant ORT pour la ville de Rambouillet**

**Annexe 2 –Convention PVD et ses avenants,**